



Résidence enfant jaf

Par **chris1969**, le **02/12/2019** à **08:00**

Bonjour,

suite à séparations avec mon ex,

un delibere a été rendus , j ais un droit de garde élargie, et je dois verser une pensions alimentaire , la résidence de mes 2 enfants est fixé chez la mère,

seulement la Maman, n applique pas les modalités de garde enfants,fixé par le Juge, et j assume en plus de la pensions alimentaire fixé pour les 2 enfants, le quotidien de mon fils qui donc réside chez moi. Alors que la résidence des 2 est fixé chez elle.

que pourrais je faire?

Par **youris**, le **02/12/2019** à **09:55**

bonjour,

vous pouvez ressaisir le JAF en expliquant que la mère de vos enfants ne respecte pas la décision du juge.

salutations